

CONVENTION D'ETUDE

Entre

L'Université Toulouse - Jean Jaurès,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Dont le siège social se situe 5 allée Antonio Machado 31058 Toulouse Cedex 9

Représentée par sa présidente, Mme Emmanuelle GARNIER,

Ci-après dénommée « l'UT2J »

Et

Nom :

Statut juridique :

Ayant son siège au :

N°SIRET :

Représenté par :.....*(nom du représentant légal)*

agissant en qualité de.....

Ci-après dénommé « le partenaire »

Ensemble dénommées « les parties »

PREAMBULE

Vu l'article L711-1 du code de l'éducation.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....

Article 2 - Modalités de réalisation

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 3 - Calendrier de réalisation

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 4 - Propriété intellectuelle

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 5 - Date d'effet et délai de réalisation

La présente convention prend effet à compter de la date de signature de la convention et s'achève

.....

Une prorogation peut être éventuellement décidée par voie d'avenant.

Article 6 : Dispositions financières

Pour l'exécution de cette étude, l'UT2J recevra la somme de€ (somme en toutes lettres :.....)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

Article 7 - Modification et résiliation

Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant. La convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect par l'une des autres parties des engagements pris au titre de la convention. Cette résiliation ne deviendra effective qu'un mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

Article 8 - Recours

La présente Convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la Convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Toulouse sera saisi.

Article 9 - Clauses particulières

La présente convention intègre la participation de personnels sous contrat avec l'Université Toulouse - Jean Jaurès. De fait, la rémunération et les charges salariales afférentes au temps de travail des personnels concernés sont entièrement supportées par leur employeur et intégrées aux charges horaires de son contrat. L'employeur assure leur couverture en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables.

Article 10 - Communication

Les parties s'engagent à citer chacune des parties ainsi que le cadre de programmation, dans toute communication concernant le partenaire, en reprenant la phrase ci-dessous :

.....
.....
.....

Fait à Toulouse, en exemplaires originaux

Date :

Date :

Le représentant du partenaire

Le représentant de l'UT2

NOTICE DE LA CONVENTION D'ETUDE

Préambule :

En vertu de l'article L711-1 du code de l'éducation, l'université peut conclure des conventions de prestation de services à titre onéreux.

Expliciter le contexte dans lequel intervient cette convention.

Article 1 - Objet

Expliciter l'objet de la convention, c'est-à-dire le rôle de chacun des signataires de cette convention.

Article 2 - Modalités de réalisation

Cette partie doit indiquer le détail de rôle de chacun des intervenants ; les modalités pratiques de réalisation de l'objet.

Par exemple, peuvent être précisés :

- Le lieu où se déroulera l'étude ;*
- Les moyens matériels mis à disposition par chacun des signataires de la convention ;*
- Les modalités d'encadrement pédagogique du travail.*

Article 3 - Calendrier de réalisation

Détailler dans cette partie le calendrier selon lequel devra être réalisée l'étude.

Article 4 - Propriété intellectuelle

Préciser ici à qui appartiendront les éventuels droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit à l'image)

Article 6 : Dispositions financières

Définir les modalités de règlement et un calendrier de paiement.

Article 10 - Communication

Exemple : « Le Workshop [titre du workshop], organisé par [nom de la formation] à [nom de la collectivité], dans le cadre de l'Atelier métropolitain itinérant de la Biennale européenne du patrimoine urbain.»